

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-299 du 31 Décembre 1991

PORTANT NOMINATION ET PROMOTION A TITRE
EXCEPTIONNEL CIVIL ET ETRANGER DANS L'ORDRE NATIONAL
DU BENIN DE MONSIEUR CHARLES SAMAKE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU Le Decret n° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement
- VU Le Decret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU L'extrait du Relevé des Décisions Administratives n° 46/REL/SGG/ du 25 /11/1991 ;
- Sur proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;
- Le Conseil des Ministres entendu, en sa séance du 20 - 11 - 1991

DECRETE :

Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin :

AU GRADE D'OFFICIER

- Monsieur Charles SAMAKE

Représentant de l'UNICEF en fin de séjour au Bénin

Article 2 : Le présent Decret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 Décembre 1991

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

Soglo
Nicéphore D. SOGLO

LE GRAND CHANCELLIER DE L'OREDRE
NATIONAL DU BENIN PAR INTERIM,

Gbenou
Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - AN 4 - Ministères 20 - Grande Chancellerie 15 - CS 4
SGG4 - SPD 2 - ONEPI 2 - DCCT 1 - CSM1 - BN - DAN 2 - DPE - DIC - INSA 3 - IGE
et ses Sections 2 - UNB - FASJEP - INSJA 3 - Prefets 6 - JORB 2 - Intéressé 1.